

ÉVOLUTION DES PROFILS DES BÉNÉFICIAIRES DES BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

PIERRE TIRCHER



OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS
des **in**égalités

Évaluer • Éclairer • Éveiller

Basé à l'Université de Montréal, l'Observatoire québécois des inégalités éclaire avec des connaissances scientifiques vulgarisées les réflexions et les prises de décision qui concernent les inégalités de revenu, d'opportunité et de qualité de vie.

Le contenu de cette publication a été analysé, rédigé et édité par l'Observatoire.

Direction : Nicolas Zorn, *directeur général*

Analyse et rédaction : Pierre Tircher, *chercheur*

Édition et révision linguistique : Marie Lamarre, *conseillère en valorisation de la recherche*

Mise en page et diffusion : Geneviève Joseph, *responsable des communications*

Nos plus sincères remerciements aux Banques alimentaires du Québec pour leur temps et l'accès à leurs données



La reproduction d'extraits est autorisée à des fins non commerciales, avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte utilisé.

Pour citer ce document :

Pierre Tircher (2020), « Évolution des profils des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec », Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

Observatoire québécois des inégalités
à l'Université de Montréal
3744 Jean-Brillant, bureau 515.26
Montréal, QC
H3T 1P1

© Observatoire québécois des inégalités, 2020



Sommaire exécutif

- Ce texte analyse l'évolution des profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire à partir des données fournies par le réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) entre 2006 et 2019.
- Le nombre de bénéficiaires des BAQ a tendance à augmenter depuis 2007, ce qui s'explique entre autres par la hausse significative du recours à l'aide alimentaire par les personnes célibataires.
- Le faible revenu est l'une des causes les plus importantes de l'insécurité alimentaire, comme en témoigne la proportion de bénéficiaires des BAQ dont la principale source de revenu provient de l'aide sociale.
- L'année 2009-2010 représente une période charnière, durant laquelle les effets de la crise financière et de la récession sur le marché du travail se sont fait le plus sentir.
- Malgré la reprise économique des dernières années, le plein emploi ne semble pas réduire l'insécurité alimentaire au Québec. Certaines conditions de travail, dont la rémunération, ne sont pas garantes de l'amélioration de la qualité de vie.
- Les banques alimentaires permettent de 1) nourrir les personnes dont les revenus sont insuffisants, 2) combler et diversifier l'offre alimentaire des déserts alimentaires et 3) réduire le gaspillage alimentaire. Elles devraient toutefois être davantage conçues comme un service de dernier recours, plutôt qu'une solution permanente à un problème récurrent.
- Il est possible d'agir sur l'insécurité alimentaire de quatre façons : par la bonification des mesures de prévention de la pauvreté et du soutien au revenu; par un plus grand soutien des banques alimentaires; par une meilleure concertation entre les ministères et entre les gouvernements, et par l'évaluation de l'état de l'insécurité alimentaire au Québec.
- Le cas de Terre-Neuve-et-Labrador – qui a vu son niveau d'insécurité alimentaire chez les prestataires d'aide sociale baisser fortement à la suite de la réforme de sa stratégie de lutte contre la pauvreté¹ – démontre qu'il existe des solutions efficaces.

¹ Loopstra, R., Dachner, N. et Tarasuk, V. (2015). « An Exploration of the Unprecedented Decline in the Prevalence of Household Food Insecurity in Newfoundland and Labrador, 2007-2012 ». *Canadian Public Policy*, 41(3), 191-206.

Table des matières

Sommaire exécutif.....	1
Mise en contexte	3
L'insécurité alimentaire	3
Portrait des bénéficiaires.....	6
Conclusion	21



Mise en contexte

Le réseau des banques alimentaires du Québec (BAQ) regroupe des organismes œuvrant en aide alimentaire présentes sur tout le territoire du Québec. La mission de ce réseau est de « soutenir les membres dans la réalisation de leur mission par la mise en commun de ressources et d’expertises afin de contribuer à l’aide alimentaire aux personnes fragilisées en situation de vulnérabilité². » Parmi les organismes membres, près de la moitié sont des banques alimentaires qui, par leurs services, permettent de nourrir les personnes dont les revenus sont insuffisants pour combler les besoins de base, diversifier l’offre des déserts alimentaires et de réduire le gaspillage.

Le réseau des BAQ produit chaque année le « Bilan-faim Québec », un portrait descriptif des bénéficiaires des services offerts par ses organismes. Ces données permettent de rendre compte de la difficulté qu’éprouve une partie de la population à couvrir un des besoins de base permettant de vivre dans une certaine dignité : l’accès à la nourriture. Le travail des BAQ représente aujourd’hui un maillon essentiel de lutte contre les inégalités de qualité de vie et la malnutrition, complétant une certaine fragilité du filet social. Les défaillances du marché du travail au Québec, quant à elles, contribuent à la persistance de l’insécurité alimentaire.

La présente publication comporte d’abord une revue de la littérature scientifique et des rapports d’organismes sur l’état de l’insécurité alimentaire au Canada, ses causes et ses effets. Il présente ensuite certaines données des BAQ qui permettent de voir l’évolution des profils de leurs bénéficiaires entre 2006 et 2019, de même qu’une analyse de cette évolution, des tendances qui s’en dégagent et des explications tirées de la littérature. Finalement, une dernière section identifie quelques enseignements qui visent à mettre fin aux enjeux alimentaires québécois et canadiens actuels.

L’insécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire est défini dans la *Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire* comme étant l’accès à tous les individus et à tout moment « à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active³ ». Cette notion va donc au-delà de celle de la faim, moins adaptée aux sociétés occidentales. L’insécurité alimentaire peut être comprise comme un continuum allant d’un sentiment de crainte à l’égard des réserves en nourriture d’un ménage jusqu’à son épuisement total.

² Voir Les banques alimentaires du Québec, *Mission et valeurs*. [En ligne] <https://www.banquesalimentaires.org/nos-actions/notre-reseau/mission-et-valeurs/>

³ Sommet mondial sur la sécurité alimentaire. (2009). « Projet de déclaration du sommet mondial sur la sécurité alimentaire ». [En ligne] <https://bit.ly/3c7OHQG>.

La typologie suivante présente de manière croissante trois catégories d'insécurité alimentaire⁴ :

1. **L'insécurité alimentaire marginale** : Inquiétude concernant un manque de nourriture potentiel due à des contraintes financières.
2. **L'insécurité alimentaire modérée** : Compromis sur la quantité et/ou la qualité de la nourriture due à des contraintes financières.
3. **L'insécurité alimentaire sévère** : Certains repas sont sautés, les portions sont limitées et certains jours sont passés sans aucune alimentation.

La situation au Canada

De précédents travaux révélaient qu'en 1998, 10 % de la population canadienne souffraient d'insécurité alimentaire⁵. Parmi ces individus, les ménages à faible revenu, les bénéficiaires de l'aide sociale, les familles monoparentales dont le chef de ménage est une femme et les populations autochtones présentaient des risques plus importants de souffrir d'insécurité alimentaire. En 2012, on rapportait que la prévalence de l'insécurité alimentaire progressait : une personne sur huit au Canada serait alors concernée⁶. Un rapport de l'INSPQ⁷ relevait par ailleurs qu'au Québec, 6 % de la population vivait une insécurité alimentaire modérée et un peu plus de 2 %, une insécurité alimentaire grave.

Finalement, en 2014, environ 12 % de la population canadienne vivaient un certain niveau d'insécurité alimentaire⁸. Parmi les enfants de moins de 18 ans, 1 sur 6 vivait dans un ménage ayant connu cette problématique. Ces rapports soulignaient la grande prévalence des personnes vivant seules, celles habitant le Nunavut et celles dont la principale source de revenu provient d'un emploi ou de prestations d'aide sociale. À cet égard, 70 % des prestataires d'aide sociale présentent des troubles d'insécurité alimentaire, dont un tiers à un niveau sévère⁹.

Causes

Les causes de l'insécurité alimentaire sont multiples : elles peuvent émerger tant d'un manque de moyens que d'un manque d'accès. En ce qui concerne les moyens, la littérature reconnaît que l'insécurité alimentaire est intrinsèquement liée aux questions

⁴ Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014). « Household food insecurity in Canada, 2012 ». Toronto : Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF).

⁵ Che J. et Chen J. (2001). « Food insecurity in Canadian households ». *Health Rep*, 12(4), p. 11–22.

⁶ Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014). *op. cit.*

⁷ Blanchet, C. et al. (2011). « Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires ». Direction de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de soins et services, Institut national de santé public.

⁸ Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2016). « Household food insecurity in Canada, 2014 ». Toronto : Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).

⁹ Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner N. (2014). *op. cit.*

de faible revenu¹⁰ et aux transferts gouvernementaux¹¹ insuffisants ou dont les critères d'admissibilité sont trop contraignants. En ce qui concerne le manque d'accès à l'alimentation, il ne s'agit généralement pas d'un problème répandu au Canada, vu le niveau de vie globalement élevé de ses citoyens. La nourriture peut cependant être moins disponible dans certaines régions plus reculées du territoire qui présentent alors des niveaux d'insécurité alimentaire plus élevés que la moyenne¹².

La notion de démarchandisation¹³ peut nous être utile pour analyser les données des BAQ. Ce concept renvoie à la possibilité pour les individus d'avoir un niveau de vie socialement acceptable sans être obligé de vendre sa force de travail. Ainsi, un État fait preuve d'un niveau de démarchandisation élevé si les transferts qu'il fournit à ses citoyens sont généreux, même si ces derniers n'occupent pas un emploi.

Conséquences

Plusieurs études soulignent la relation entre l'insécurité alimentaire et les problèmes de santé physique et mentale. Ainsi, les personnes vivant de l'insécurité alimentaire courraient des risques accrus de présenter des troubles de santé tels que des problèmes d'asthme et de surpoids¹⁴. Elles risqueraient également de souffrir, entre autres, de migraines, d'hypertension, de maladies cardiaques et de problèmes intestinaux¹⁵.

L'insécurité alimentaire semble également corrélée à une prévalence plus forte de nombreux troubles de santé mentale tels les troubles anxieux et dépressifs¹⁶. Finalement, une relation entre l'insécurité alimentaire et les performances scolaires des enfants ainsi

¹⁰ Hamelin, A-M., Beaudry, M. et Habicht, J-P. (1998). « La vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire ». *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 19(4), 277-306 ; Ordre professionnel des diététistes du Québec. (1996). « AGIR ENSEMBLE POUR CONTRER L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ». [En ligne] <https://bit.ly/37Ylqom> ; Che, J. et Chen, J. (2001). *op. cit.* ; Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2016). *op. cit.*

¹¹ Tarasuk V, Mitchell A, Dachner N. (2014). *op. cit.* ; Borjas, G. (2004). « Food insecurity and public assistance ». *Journal of Public Economics*, 88(7-8), 1421-1443.

¹² Che, J. et Chen, J. (2001). *op. cit.*

¹³ Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

¹⁴ Gundersen, G. et Ziliak, J.P. (2015). « Food Insecurity And Health Outcomes ». *Health Affairs*, 34(11), 1830-1839 ; Olson, C. (1999). « Nutrition and Health Outcomes Associated with Food Insecurity and Hunger ». *The Journal of Nutrition*, 129(2), 521S-524S ; Robaina, K. A., Martin, K. S. (2013). « Food Insecurity, Poor Diet Quality, and Obesity among Food Pantry Participants in Hartford, CT ». *Journal of Nutrition Education and Behavior*, 45(2), 159-164.

¹⁵ Tarasuk, V., Mitchell, A., McLaren, L. et McIntyre, L. (2013). « Chronic Physical and Mental Health Conditions among Adults May Increase Vulnerability to Household Food Insecurity ». *The Journal of Nutrition*, 143(11), 1785-1793.

¹⁶ Jessiman-Perreault, G. et McIntyre, L. (2017). « The household food insecurity gradient and potential reductions in adverse population mental health outcomes in Canadian adults ». *SSM-Population Health*, 3, 464-472.

que leurs compétences sociales semble exister¹⁷. Il est ainsi raisonnable de penser que les conséquences de ces troubles physiques, mentaux et sociétaux liés à l'insécurité alimentaire représentent à un moment ou un autre un poids tant financier qu'humain, que doit assumer la collectivité et les institutions publiques comme, par exemple, le système de santé¹⁸.

Portrait des bénéficiaires

La description et l'analyse des données fournies par le réseau des BAQ se divisera ici suivant trois indicateurs : le **nombre de bénéficiaires**, la **composition des ménages**, ainsi que la **source principale de revenu**. Chacun de ces indicateurs est utilisé pour offrir un portrait de la situation en 2019, mais aussi pour observer la tendance des dernières années (2006-2019).

Les hypothèses qui y sont présentées doivent être prises avec une certaine prudence quant aux conclusions que l'on pourrait tirer sur l'insécurité alimentaire au Québec. En premier lieu, les données utilisées se limitent à celles compilées par le réseau des BAQ, et ne présentent donc pas le portrait global de l'insécurité alimentaire au Québec. Par ailleurs, ces données n'ont pas été récoltées dans l'objectif spécifique d'effectuer ce genre d'observation. Ainsi, des bris méthodologiques dans leur collecte limitent l'analyse et la vérification de certaines hypothèses.

Finalement, il n'est pas possible de distinguer l'évolution du recours aux services des BAQ selon le genre et l'origine ethnoculturelle. Cette distinction aurait permis de brosser un portrait plus précis des populations vulnérables et sujettes au recours à l'aide alimentaire, et de proposer des solutions plus appropriées.

Certaines données qualitatives¹⁹ récoltées auprès des bénéficiaires des BAQ nous appuierons dans notre analyse. Afin d'expliquer les raisons pour lesquelles ils recourraient aux services d'une banque alimentaire, plus de 43 % des ménages bénéficiaires nommaient une rémunération insuffisante ou obtenue en retard. Le retard dans la réception d'une prestation ou de l'aide sociale fut aussi nommée par 7 % des ménages bénéficiaires. La perte d'emploi récente ou encore l'absence d'emploi représentaient quant à elles la raison citée par 9 % des ménages. Nommons finalement parmi les autres raisons soulevées, mais dans une moindre mesure, les dettes, la maladie

¹⁷ Jyoti, D. F., Frongillo, E. A. et Jones, S. J. (2005). « Food Insecurity Affects School Children's Academic Performance, Weight Gain, and Social Skills », *The Journal of Nutrition*, 135(12), Décembre 2005, 2831-2839.

¹⁸ Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., Dachner, N., Gundersen, C. et Kurdyak, P. (2015). « Association between household food insecurity and annual health care costs ». *Canadian Medical Association Journal*, 187(14), E429-E36.

¹⁹ Par exemple, des témoignages de la part des bénéficiaires sur la raison principale qui explique leur recours à l'aide alimentaire.

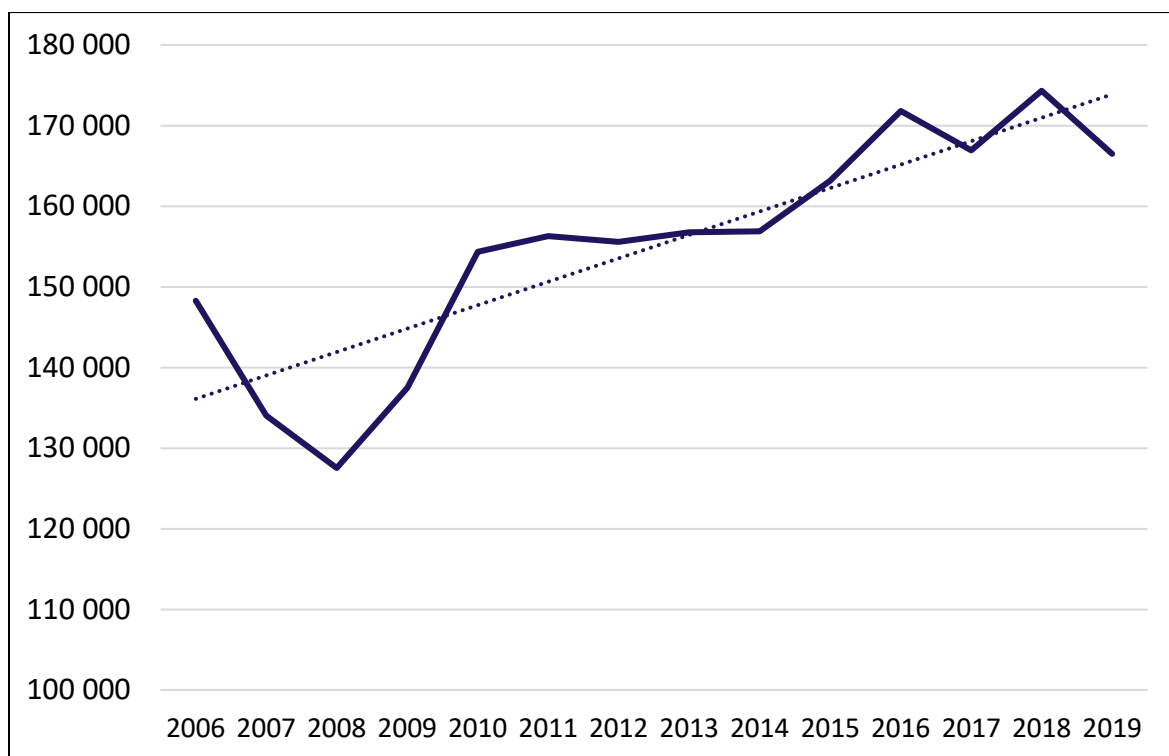
ou les frais médicaux, la relocalisation (due à un déménagement ou à l'immigration) et la séparation familiale.

Nombre de bénéficiaires : en augmentation depuis 2007

L'évolution du nombre de personnes qui ont fait appel aux programmes de dépannage alimentaire entre 2006 et 2019 affiche une tendance à la hausse. Les données de la figure 1 nous montrent une courte période de diminution entre 2006 et 2008, le nombre de bénéficiaires passant d'environ 148 000 à 127 000.

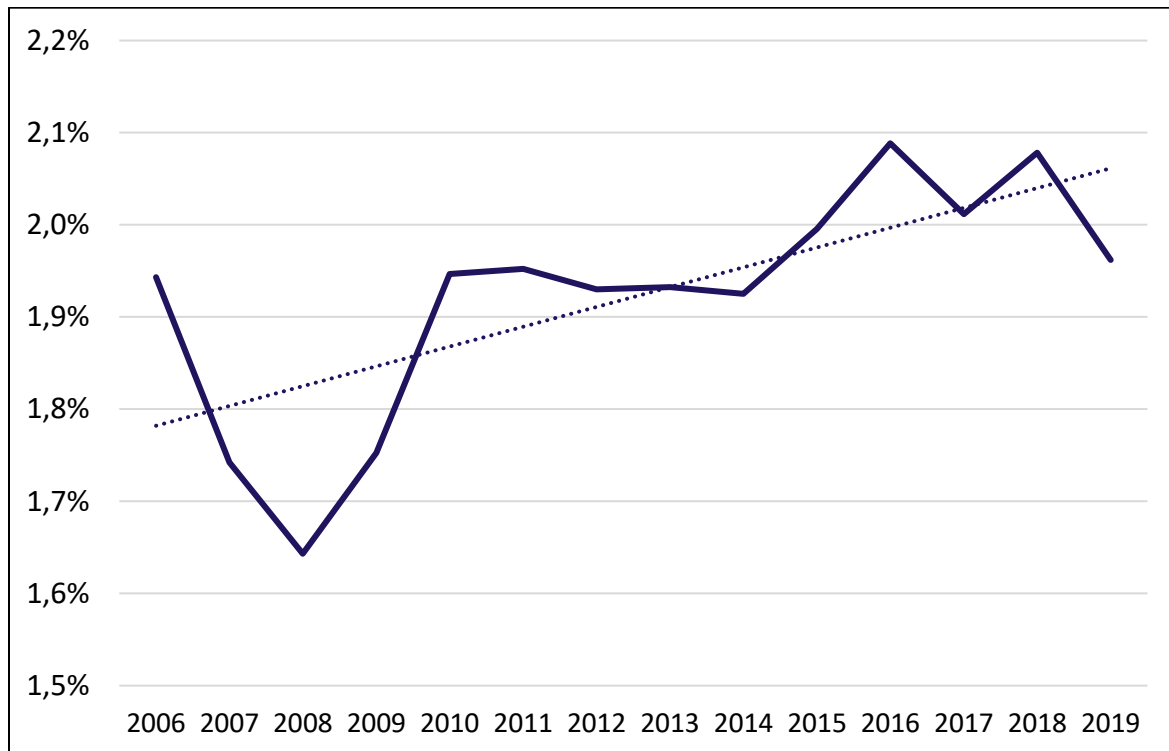
À partir de 2008 s'est engagée une période d'augmentation du nombre de bénéficiaires, passant du 127 000 en 2008 à 154 000 en 2010. À partir de 2016, le nombre de bénéficiaires des BAQ semble se stabiliser mais atteint tout de même un sommet de 175 000 en 2018. La courbe de tendance, en pointillés sur la figure 1, illustre la tendance générale à la hausse de ce nombre sur la période présentée.

Figure 1. Nombre de personnes qui ont fait appel aux Banques alimentaires du Québec, 2006 à 2019



Afin de mieux comprendre le phénomène, le nombre de bénéficiaires des BAQ peut aussi être observé en valeurs absolues – les bénéficiaires par rapport à l’augmentation de la population totale du Québec²⁰. La tendance est semblable à celles du nombre de bénéficiaires. On voit en effet que la proportion de la population québécoise bénéficiaire des BAQ était d’environ 1,95 % en 2006 et qu’elle diminue jusqu’à 1,65 % en 2008. À partir de là, une hausse survient, pour atteindre une proportion d’environ 1,95 % de 2010 jusqu’en 2014. Cette hausse atteint un sommet de 2,1% en 2016, après quoi on observe une certaine tendance à la baisse jusqu’en 2019 où la proportion s’établi à 1,95 %.

Figure 2. Proportion des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec par rapport à la population québécoise, 2006 à 2019



Ces données doivent toutefois être analysées avec une certaine prudence. Le nombre de banques alimentaires recensées par le réseau des BAQ augmentant avec le temps, ceci peut contribuer à expliquer la hausse du nombre de bénéficiaires sur la période observée.

²⁰ Statistique Canada, Estimations de la population (septembre 2019). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. [En ligne] http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/qc_1971-20xx.htm; Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données des tableaux A1 et B2 de la commande spéciale CO-1758

À cet égard, deux explications sont possibles :

- Soit de nouvelles banques alimentaires ont été créées durant cette période pour répondre à la demande grandissante en termes d'insécurité alimentaire ;
- Soit le réseau des BAQ a réussi à fédérer un nombre de plus en plus important de banques alimentaires.

Dans tous les cas, cette augmentation semble indiquer que loin de disparaître, l'insécurité alimentaire persiste et légitimise la création et l'institutionnalisation des BAQ. La forte augmentation du nombre de prestataires à partir de 2009 pourrait s'expliquer par la crise financière de 2008 et ses effets sur le marché du travail qui en suivit. Cependant, malgré l'embellie économique des dernières années de la période, on ne semble pas observer de baisse de l'insécurité alimentaire, mais au mieux une stabilisation.

Composition des ménages : La moitié des bénéficiaires des banques alimentaires du Québec sont des personnes célibataires

Le tableau 1 présente la distribution des bénéficiaires des programmes de dépannage alimentaire selon le type de ménage en 2019²¹. On peut y observer que près de la moitié des ménages sont composés d'une personne célibataire, alors que près de 40 % d'entre eux comptent au moins un enfant. En comparaison de la distribution de la population au Québec, on observe donc une surreprésentation des célibataires, qui ne formaient que 22 % des ménages québécois en 2016. Les sous-sections qui suivent décrivent l'évolution de la proportion des bénéficiaires des BAQ de 2007 à 2019²² selon les quatre types de ménages.

Tableau 1. Bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec selon le type de ménage, 2019.

Célibataires	49 %
Familles biparentales	21 %
Familles monoparentales	18 %
Couples sans enfant	11 %

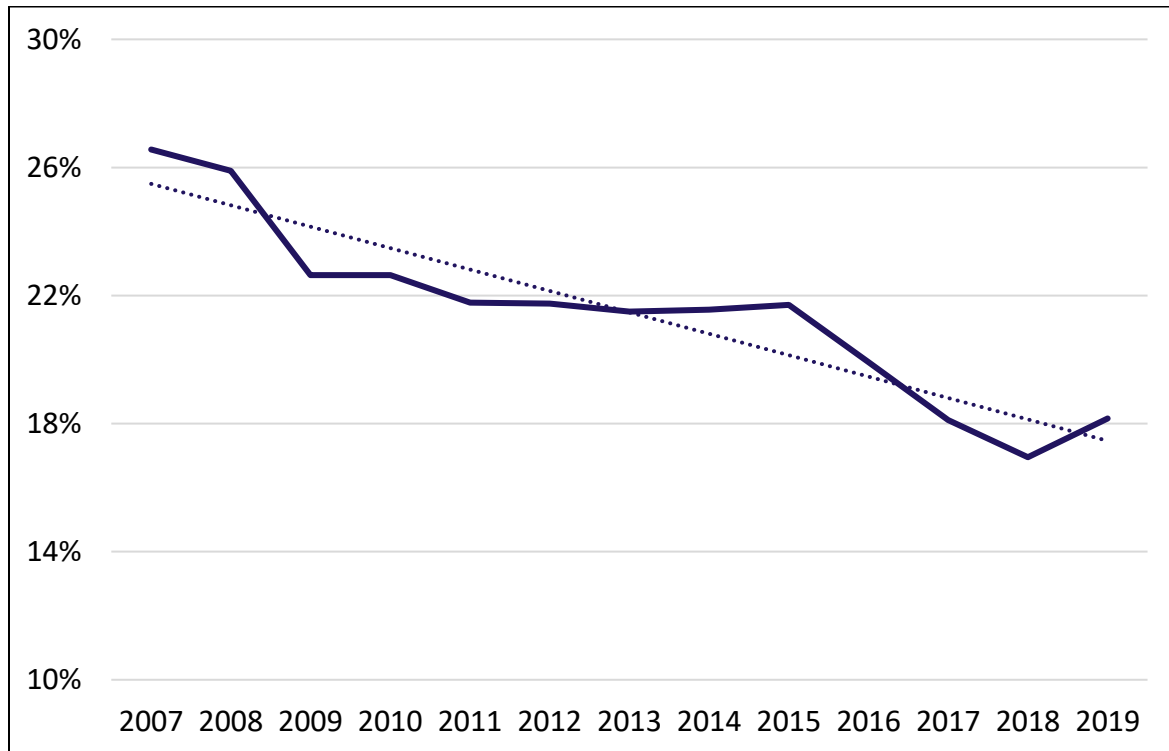
²¹ 2 à 3 % des répondants se définissaient comme faisant partie d'une catégorie « Autres » de ménage.

²² Les BAQ ne possédaient pas de données pour 2006.

Familles monoparentales : une tendance à la baisse

L'évolution de la proportion de familles monoparentales²³ par rapport au total des bénéficiaires de programmes de dépannage alimentaire des BAQ telle que montrée dans la figure 3 montre une baisse quasi-ininterrompue sur l'entièreté de la période. Elle passe en effet de presque 27 % en 2007 à près de 18 % en 2019.

Figure 3. Proportion de familles monoparentales ayant recours aux Banques alimentaires du Québec, 2007 à 2019

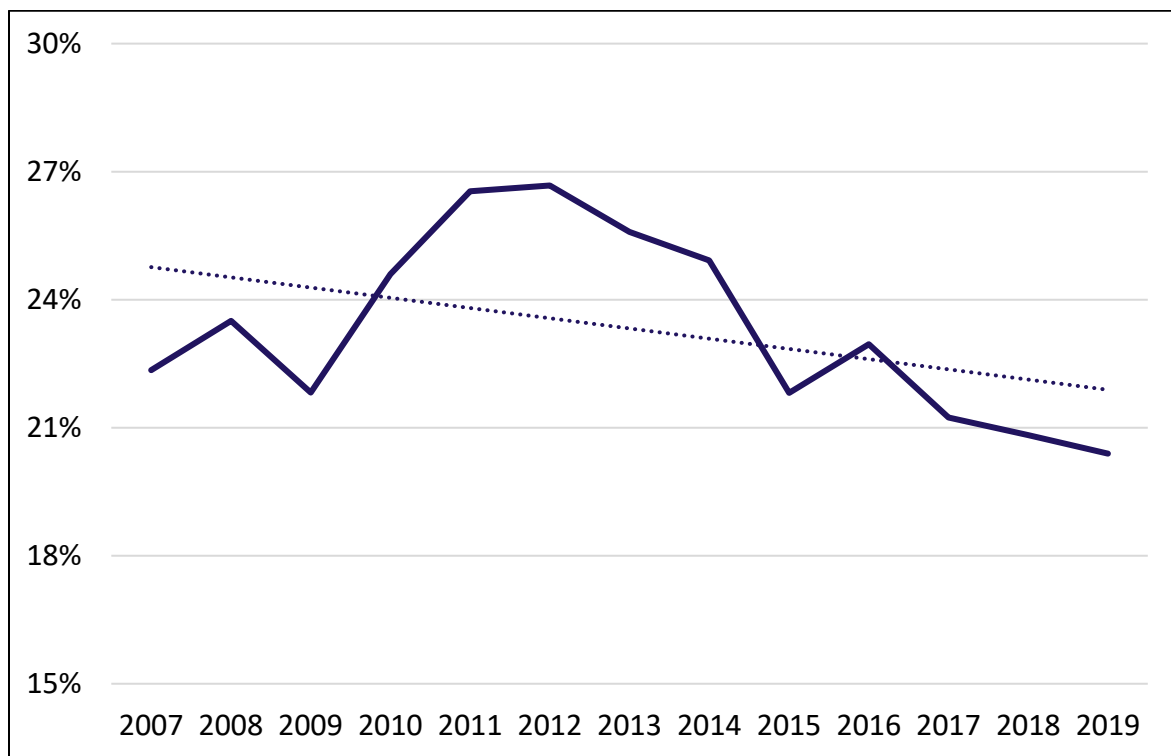


²³ Famille dans laquelle on ne compte qu'un parent pour un ou plusieurs enfants.

Familles biparentales : une baisse marquée

La figure 4 présente l'évolution de la proportion de familles biparentales²⁴ par rapport au total des bénéficiaires de programmes de dépannage alimentaire des BAQ. Cette population, à l'instar des familles monoparentales, présente une tendance à la baisse sur l'ensemble de la période, telle qu'illustrée par la courbe de tendance en pointillés. Elle révèle cependant une dynamique très différente. On observe en effet une augmentation prononcée à partir de 2009 jusqu'à atteindre un sommet de près de 27% en 2012. Suite à cela, la tendance est à la baisse, de telle sorte que la proportion de cette population atteint son point le plus bas en 2019 à près de 20 %.

Figure 4. Proportion de familles biparentales ayant recours aux Banques alimentaires du Québec, 2007 à 2019



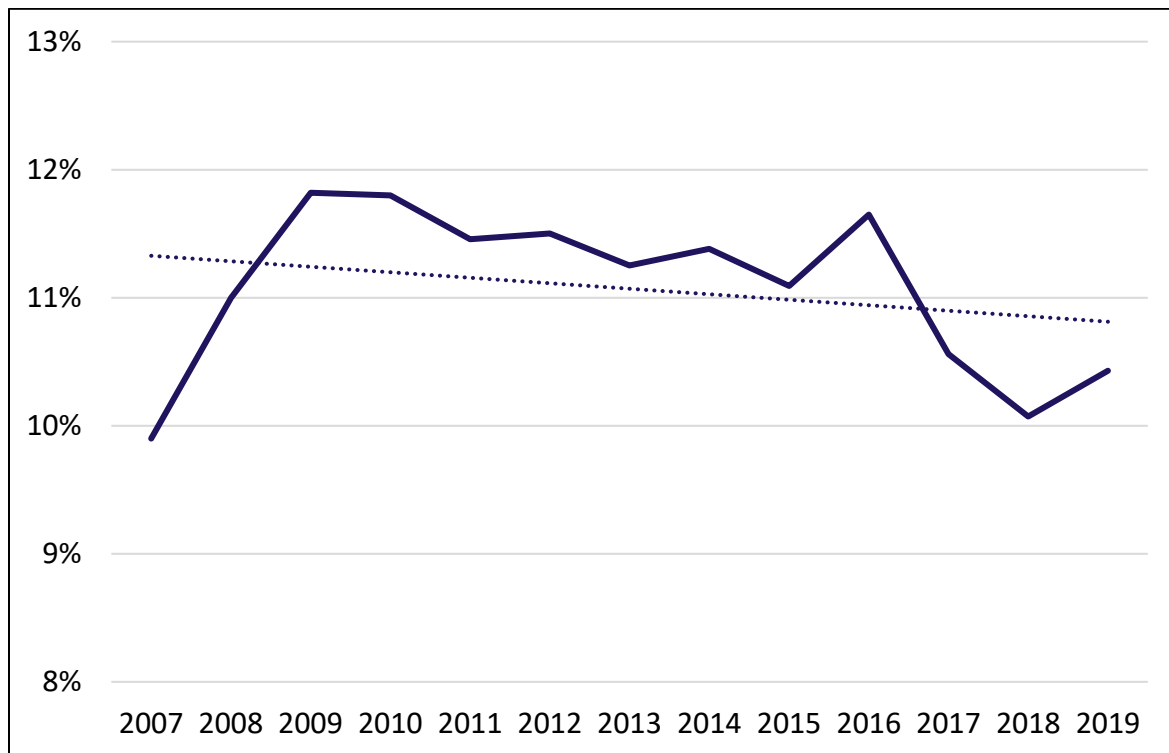
²⁴ Famille dans laquelle on compte deux parents pour un ou plusieurs enfants

Couples sans enfant : globalement stable

La figure 5 présente l'évolution de la proportion de couples sans enfant par rapport au total des bénéficiaires de programmes de dépannage alimentaire de la part des BAQ.

Selon la courbe de tendance, la population des couples sans enfant présente une tendance très légèrement à la baisse sur l'ensemble de la période. Globalement, la proportion de cette population a très faiblement varié dans le temps, passant d'un peu moins de 10 % en 2007 à un sommet de près de 12 % en 2009 à partir duquel une tendance à la baisse s'amorce pour arriver en 2019 à une proportion d'un peu plus de 10 %.

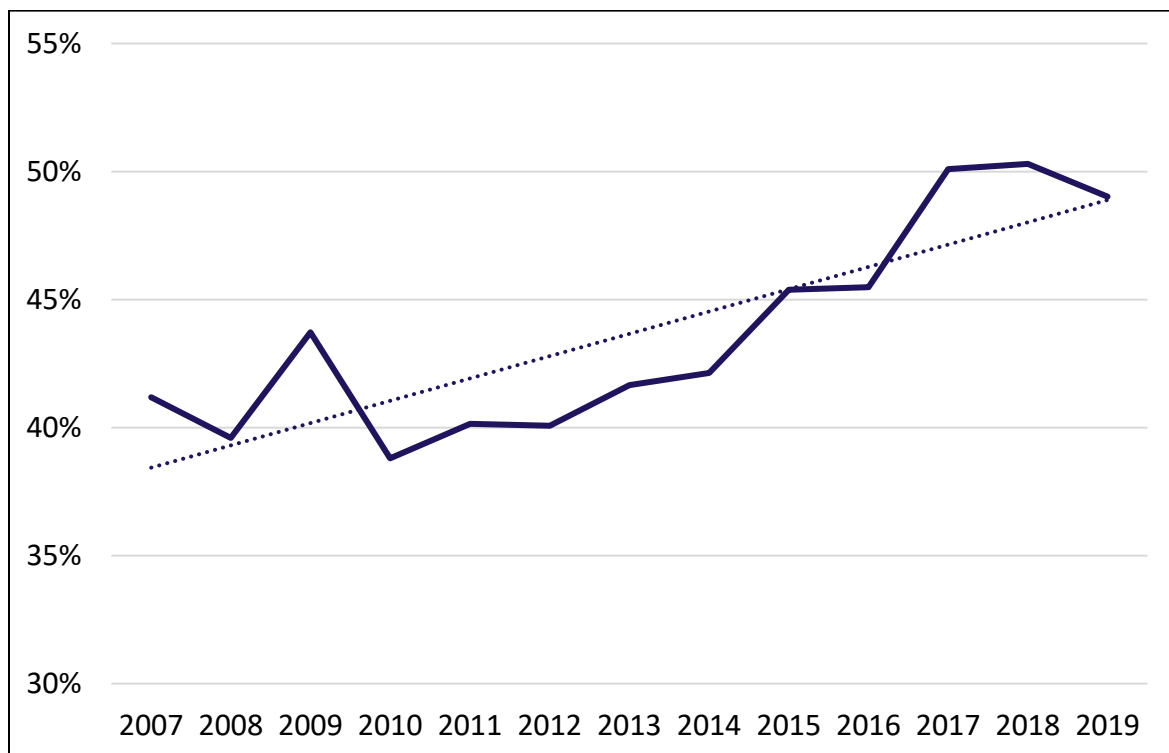
Figure 5. Proportion de couples sans enfant ayant recours aux Banques alimentaires du Québec, 2007 à 2019



Célibataires : une hausse marquée depuis 2010

La figure 6 présente l'évolution de la proportion des célibataires²⁵ par rapport au total des bénéficiaires de programmes de dépannage alimentaire de la part des BAQ. La population des célibataires présente sur l'ensemble de la période une tendance à la hausse de sa proportion par rapport au reste des bénéficiaires. On peut observer qu'à partir de 2010, cette proportion était d'environ 39 %. À partir de 2010 s'ensuit une hausse continue, pour atteindre un sommet en 2017 à 50 % et finir en 2019 à 49 %.

Figure 6. Proportion de célibataires ayant recours aux Banques alimentaires du Québec, 2007 à 2019



Deux réalités très distinctes se dégagent de ces données. D'un côté, trois groupes (les familles monoparentales, biparentales et les couples sans enfants) sur quatre présentent une tendance à la baisse de leur proportion sur la période observée. En particulier, les ménages composés d'enfants ont connu la plus forte baisse, potentiellement attribuable à la bonification des prestations qui ciblent cette population. Statistique Canada reconnaissait²⁶ à cet égard que la hausse du revenu médian des familles et la diminution de leur taux de pauvreté en 2017 pouvait être liée à la création de l'Allocation canadienne pour enfants.

²⁵ Les célibataires sont considérés comme des ménages composés d'un seul adulte, sans enfant.

²⁶ Voir Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, 2017. [En ligne]
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190226/dq190226b-fra.htm>

Les célibataires composent ainsi la seule catégorie de ménage dont la tendance de sa proportion est à la hausse. Cette performance s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, les personnes seules au contraire des couples sont moins susceptibles de bénéficier d'économie d'échelles afin de faire diminuer le poids des coûts du logement et de l'alimentation sur leur budget. Par ailleurs, les choix en termes de politiques publiques des derniers gouvernements ont davantage priorisé les familles que les personnes seules.

Source principale de revenu : Les prestataires d'aide sociale sont surreprésentés chez les bénéficiaires

Le tableau 2 présente la composition en 2019 des bénéficiaires des programmes de dépannage alimentaire des BAQ à partir de leur source principale de revenu. Nous pouvons observer qu'une majorité de ces bénéficiaires sont prestataires de l'aide sociale et que 13 % d'entre eux occupaient un emploi.

Tableau 2. Bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec selon la source principale de revenu, 2019

Prestations d'aide sociale	53 %
Revenu d'emploi	13 %
Pension de vieillesse	9 %
Allocation familiale	5 %
Aucun revenu	5 %
Pension d'invalidité	4 %
Prestations d'assurance-emploi	4 %
Prêt étudiant	4 %
Autre	3 %

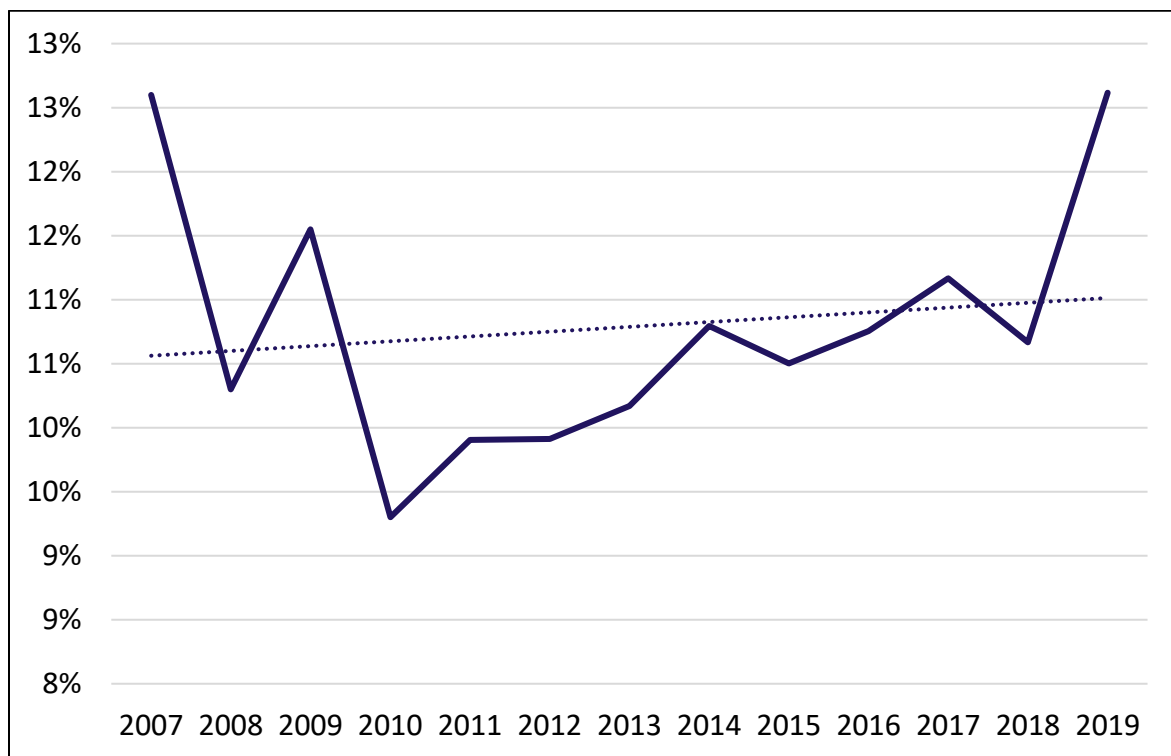
Les sous-sections qui suivent décrivent les évolutions de certaines de ces catégories²⁷ sur la période de 2007 à 2019.

²⁷ Pour ne pas alourdir inutilement le rapport, l'auteur a pris la liberté de ne présenter que l'évolution des catégories présentant une dynamique intéressante ou offrant une possibilité d'analyse dans le temps.

Travailleurs et travailleuses : une hausse ces dernières années

La figure 7 présente l'évolution entre 2007 et 2019 de la proportion des bénéficiaires des BAQ dont la source principale de revenu provient d'un emploi. On observe globalement, par la courbe de tendance, que cette population présente une tendance à une légère augmentation sur la période. En découpant la période, nous pouvons cependant distinguer deux tendances distinctes. La première s'étend de 2007 à 2010, durant laquelle la proportion diminue de 12,5 % à 9,5 %. À partir de 2010 en revanche, cette population présente une tendance à la hausse presque ininterrompue jusqu'à retrouver en 2019 le même niveau qu'en 2007.

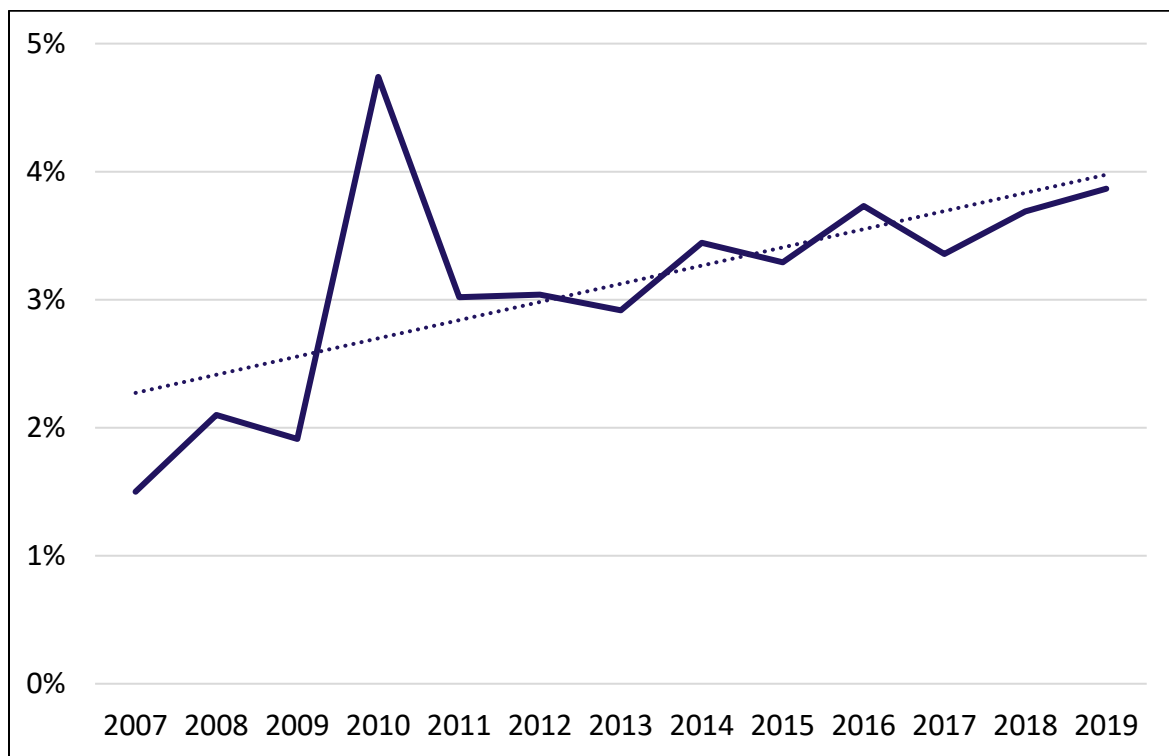
Figure 7. Proportion des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec dont la source principale de revenu provient d'un emploi, 2007 à 2019



Pensions d'invalidité : une tendance à la hausse

La figure 8 présente l'évolution de 2007 à 2019 des bénéficiaires dont la source principale de revenu est une pension d'invalidité. Une pension d'invalidité est un montant pouvant être versé par différents programmes gouvernementaux – indemnisation de santé et sécurité au travail, solidarité sociale, régime de pensions du Canada, régime de rente du Québec – lorsqu'une limitation grave et permanente limite la capacité d'un individu à occuper un emploi. Cette figure nous montre une forte tendance à la hausse de la proportion de ces bénéficiaires, qui passe de 1,5 % en 2007 à un sommet de près de 5 % en 2010 pour finir à un petit peu moins de 4 % en 2019.

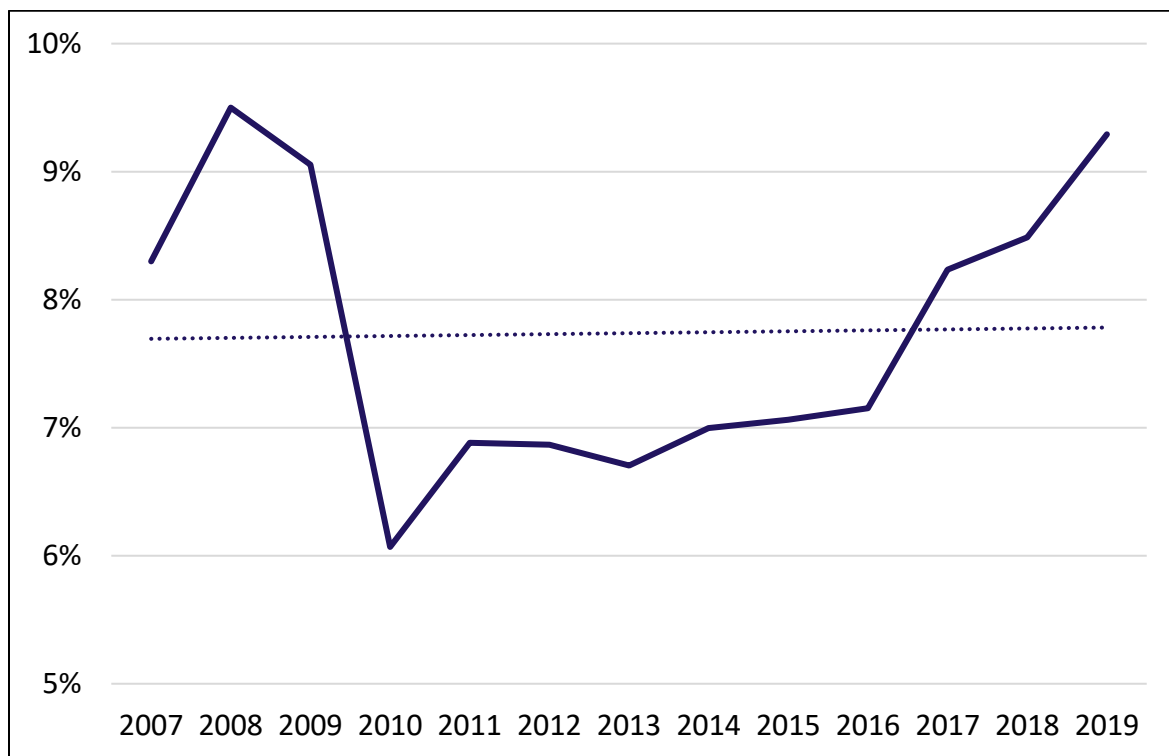
Figure 8. Proportion des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec dont la source principale de revenu provient d'une pension d'invalidité, 2007 à 2019



Pensions de vieillesse : tendance à la hausse

La figure 9 décrit l'évolution de la proportion des bénéficiaires de la BAQ dont la source principale de revenu est une pension vieillesse. Cette population présente une tendance proche de celle des bénéficiaires qui touchent un revenu d'emploi. Malgré une apparente stabilité, deux tendances émergent nettement. Une première période, de 2007 à 2010, est caractérisée par la baisse de la proportion de cette population parmi les bénéficiaires des BAQ, passant d'un sommet à 9,5 % en 2008 à son plancher d'environ 6 % en 2010. À partir de ce point en revanche, une hausse progressive et continue atteint plus de 9 % en 2019.

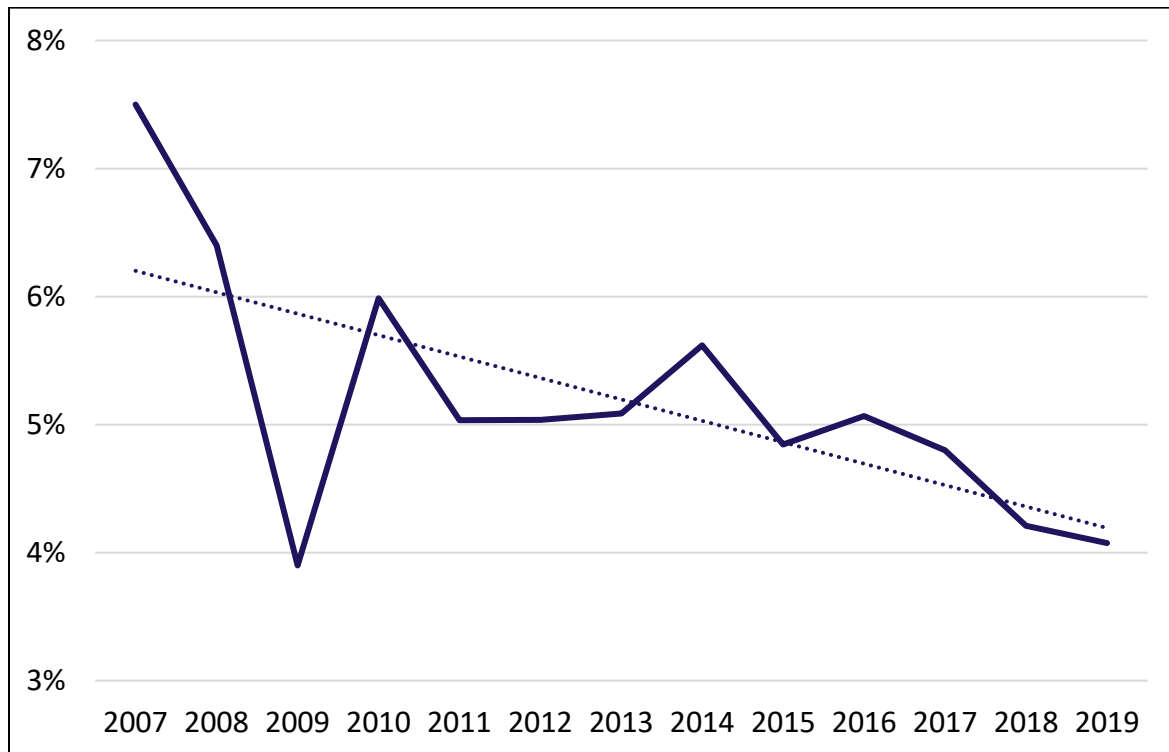
Figure 9. Proportion des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec dont la source principale de revenu provient d'une pension de vieillesse, 2007 à 2019



Assurance-emploi : tendance à la baisse

La figure 10 présente l'évolution de la proportion de bénéficiaires dont la source principale de revenu est une prestation d'assurance-emploi. La tendance générale de la proportion de cette population est à la baisse. Notons une baisse marquée en début de période, de 2007 à 2009, année où la proportion de presque 4 % représente le point le plus faible de la période. Après une hausse marquée en 2010, la tendance repart ensuite à la baisse jusqu'en 2019 où la proportion s'est établi à nouveau proche des 4 %.

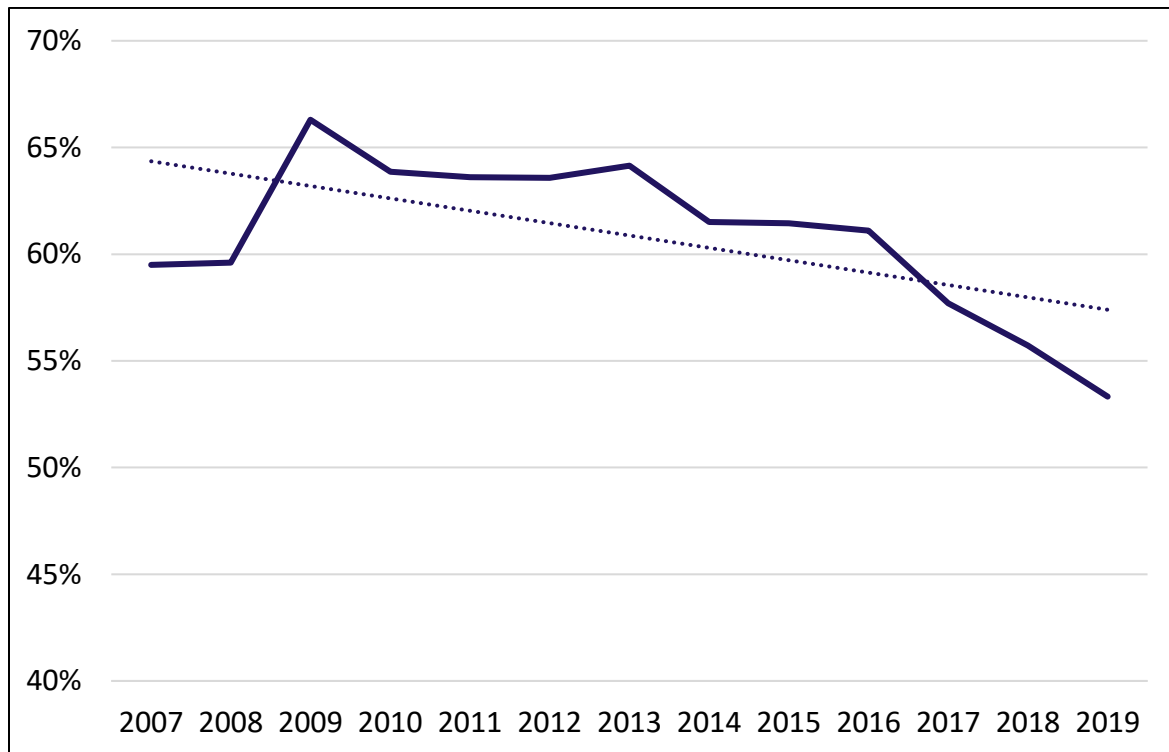
Figure 10. Proportion des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec dont la source principale de revenu provient des prestations d'assurance-emploi, 2007 à 2019



Aide sociale : une diminution trompeuse

La figure 11 présente finalement l'évolution de la proportion des bénéficiaires dont la source principale de revenu est une prestation d'aide sociale. Après une hausse en début de période, de 2007 à 2009 dont le sommet a atteint 66 %, la proportion de cette population a ensuite diminué de manière continue pour atteindre son niveau le plus bas de la période en 2019, à 53 %. Cette baisse peut être trompeuse car en nombres absolus, les prestataires d'aide sociale restent tout aussi nombreux à bénéficier des services des BAQ. Par exemple, le nombre de prestataires dont la source principale de revenu est une prestation d'aide sociale en 2011 et en 2019 est quasiment la même, alors que la proportion baisse de 63 % à 53 %. Cette baisse de proportion semble donc principalement s'expliquer par l'augmentation du nombre de personnes présentant d'autres caractéristiques qui ont à présent recours aux services alimentaires.

Figure 11. Proportion des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec dont la source principale de revenu provient des prestations d'aide sociale, 2007 à 2019



Pour les bénéficiaires dont la source principale de revenu provient d'un emploi, le recours aux programmes de dépannage alimentaire peut s'expliquer de deux manières. Une première interprétation vient naturellement à l'esprit : l'insuffisante rémunération des travailleurs. Une autre interprétation pourrait être le retard dans le paiement de ces salaires. Ainsi, même si environ 13 % des bénéficiaires des BAQ avait pour source principale un revenu provenant d'un emploi, plus de la moitié des répondants à la question des raisons pour lesquelles ils avaient recours aux services des BAQ pointaient comme cause principale les défaillances du marché du travail, en particulier la faiblesse

et les fréquents retards de paiement des salaires. En ce qui concerne les personnes dont le revenu principal est une pension de vieillesse, malgré la tendance stable sur l'ensemble de la période, on observe une tendance à la hausse depuis 2010.

En fait, pour ces deux premières populations, le passage à l'année 2010 représente un tournant qui marque le point de départ d'une hausse continue de leur proportion jusqu'en 2019. Ces tendances semblent concomitantes avec la crise financière de 2008 qui a non seulement affecté le marché du travail²⁸, mais également les régimes de retraite²⁹. Ces résultats semblent indiquer que les défaillances du marché induisent une forte précarisation des conditions de vie des individus, donc un faible niveau de démarchandisation de la part du Québec. En effet, lorsqu'un État présente un faible niveau de démarchandisation, on devrait s'attendre à ce que les individus souffrent plus fortement des défaillances du marché du travail, le moyen le plus pérenne d'assurer de bonnes conditions de vie.

L'augmentation de la proportion des individus dont la source principale est une pension d'invalidité semble consolider cette hypothèse. On pouvait voir à la figure 8 que leur proportion a très fortement augmenté en 2008, au début de la crise financière. Il est probable qu'ils furent parmi les premiers à faire les frais des pertes d'emploi induits par la récession, puisqu'ils peuvent être considérés comme des individus moins productifs.

En ce qui concerne les bénéficiaires dont la source principale de revenu est une prestation d'aide sociale, leur surreprésentation dans les BAQ ne nous semble pas surprenante. En effet, le niveau des prestations d'aide de dernier recours est tel qu'il ne permet pas à ses bénéficiaires de couvrir leurs besoins de base, tel qu'établi par la mesure du panier de consommation (MPC). Statistique Canada définit la MPC comme étant « une mesure de faible revenu basée sur le coût d'un panier de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Le panier comprend la nourriture, l'habillement, le transport, le logement et autres dépenses [...]»³⁰.

Le seuil annuel en dessous duquel une personne est considérée incapable de couvrir ses besoins de base, établi par cette méthode en 2019 pour une personne seule vivant à Montréal, était de 17 720 \$³¹. Or, la prestation maximale d'aide sociale qu'une personne seule sans contrainte à l'emploi peut toucher par an est de 7 728 \$, soit environ 44 % de ce seuil. Les individus dans cette situation sont donc contraints de faire des compromis sur certains postes de dépenses, dont l'alimentation.

²⁸ Chan, P., Winnie, C., Morissette, R. et Frenette, M. (2011). « Les travailleurs mis à pied au cours des trois dernières récessions ; qui étaient-ils et quels résultats ont-ils obtenu ? ». Document de recherche, 11F0019M, Statistique Canada.

²⁹ Hanin, F., L'Italien, F., St-Onge, M. et Pineault, E. (2009). « L'impact de la crise financière sur les régimes complémentaires de retraite au Québec : constats et interrogations ». Rapport de recherche de l'IREC.

³⁰ Statistique Canada, *Mesure du panier de consommation (base de 2011)*. [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/2013002/mbm-mpc-fra.htm>

³¹ Statistique Canada. Tableaux 11-10-0066-01

Conclusion

La persistance de l'insécurité alimentaire devrait pousser autant l'État, la population et l'ensemble des parties prenantes à revoir leurs façons de faire pour mieux l'endiguer.

L'observation des données semble indiquer que la tendance de l'insécurité alimentaire avant la crise financière était à la baisse. Cette crise a ensuite engagé une hausse importante du recours aux services des BAQ, qui ne semble pas s'être résorbée malgré une conjoncture économique favorable et l'atteinte du plein emploi. Ainsi, si les titulaires d'emploi participent effectivement au marché du travail, les conditions de travail associées à ces emplois ne semblent pas toujours leur permettre d'améliorer leur qualité de vie.

Pour mettre fin à l'insécurité alimentaire, l'Observatoire retient quatre grands enseignements issus de la recherche sur le sujet :

- **Bonification des mesures de prévention de la pauvreté et du soutien au revenu.** Nous pourrions attendre des gouvernements qu'ils adoptent des politiques plus efficaces de réduction de la pauvreté, un des déterminants centraux de l'insécurité alimentaire. Dans cette perspective, la présence de plus en plus importante des banques alimentaires ne devrait pas compenser la faiblesse du filet social et légitimer l'inaction des instances politiques³². Si la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire est efficace, la pertinence des banques alimentaires résiderait dans la poursuite leur travail d'éducation et de plaidoyer afin de maintenir l'enjeu de l'insécurité alimentaire à l'agenda du débat public.
- **Soutien des banques alimentaire.** La multiplication des banques alimentaires et l'augmentation du recours à leurs services peuvent laisser croire que l'initiative gagne à être soutenue. Dans ce cas, nous pourrions considérer que les banques alimentaires interviennent plus efficacement contre l'insécurité alimentaire que ne pourrait le faire un État centralisé. Des subventions pour soutenir ce réseau est alors nécessaire pour réduire au maximum les effets négatifs qu'entraînent l'insécurité alimentaire. Le rôle de l'État reste cependant central. D'une part pour combler les déficiences apparentes du marché du travail et d'autre part pour prendre en charge les personnes qui n'ont pas recours aux services des BAQ pour des raisons de manque d'information ou de stigmates associés au recours aux paniers alimentaires³³, qui font que certaines personnes préfèrent ne pas en

³² Riches, G. (2002). *op. cit.*

³³ Tremblay, P-A. et al. (2006). « L'insécurité alimentaire au quotidien: témoignages de personnes usagères ou non-usagères de services d'aide alimentaire ». Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

bénéficier. Un soutien plus important permettrait ainsi de compenser les coûts engendrés par l'insécurité alimentaire sur les services de santé³⁴.

- **Meilleure concertation entre les ministères et entre les gouvernements.** La réduction de l'insécurité alimentaire est possible et doit découler d'un engagement fort et cohérent. Le cas de Terre-Neuve-et-Labrador – qui a vu son niveau d'insécurité alimentaire chez les prestataires de l'aide sociale baisser fortement à la suite de réforme de sa stratégie de lutte contre la pauvreté³⁵ – démontre que des alternatives efficaces gagneraient à être adoptées. Par ailleurs, afin d'assurer une politique alimentaire qui remplit l'objectif de réduction de l'insécurité, une coopération accrue entre les actions politiques de différents ministères – la Santé, l'Agriculture, l'Éducation et les Services sociaux – semble requise, de même qu'une concertation renforcée entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal³⁶.
- **Maintien d'un éclairage sur l'enjeu.** Un examen fréquent des déterminants, des conséquences et des portraits de la situation de l'insécurité alimentaire au Québec doit être conduit. Il s'agit d'un problème complexe dont les enjeux impliquent la société dans son ensemble. L'État doit faire preuve d'une écoute attentive des experts sur le sujet et des acteurs de terrain pour s'assurer de récolter des informations de qualité et de prendre les mesures appropriées dans la lutte à l'insécurité alimentaire.

³⁴ Dachner, N., Tarasuk, V. (2018). « Tackling household food insecurity: An essential goal of a national food policy ». *Canadian Food Studies*, 5(3), 230-247 ; Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., Dachner, N., Gundersen, C. et Kurdyak, P. (2015). *op. cit.*

³⁵ Loopstra, R., Dachner, N. et Tarasuk, V. (2015). *op. cit.*

³⁶ Tarasuk, V., Mitchell, A., et Dachner, N. (2016). *op. cit.*



ÉVALUER • ÉCLAIRER • ÉVEILLER